

## Conciliateur de justice

Vous avez un problème de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen) ? Des différends relatifs à un contrat de travail ? Des litiges de la consommation ? Des malfaçons de travaux ?



Nous vous invitons à vous adresser à la MJJ de Villiers-le-Bel où un conciliateur pourra vous recevoir les 2ème ou 4ème mercredis du mois de 9h30 à 12h.

Vous pouvez également contacter Madame Nouria LABSI en mairie de Marly-la-Ville.

Contact

MJD de Villiers-le-Bel : 01 34 19 87 82

Mairie de Marly-la-Ville : 01 34 47 46 46